



Communauté de Communes  
de la Plaine du Nord Loiret

**Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret**

3 rue de l'Avenir - 45480 Bazoches-les-Gallerandes

Tel 02 38 39 60 38 - fax 02 38 39 62 33 - Courriel : [contact@cc-plaine-nord-loiret.fr](mailto:contact@cc-plaine-nord-loiret.fr)

# **Réunion de Conseil** **Communautaire**

## **14 mai 2024**

## **Procès-Verbal**

## Avants-propos

L'an deux mil vingt-quatre, le 14 mai, le Conseil Communautaire de la Plaine du Nord Loiret dûment convoqué le 7 mai 2024, s'est réuni au sein de l'Hôtel Communautaire à Bazoches les Gallerandes sous la présidence de Monsieur Martial BOURGEOIS, Président.

Commune	Titulaire / Suppléant	Prénom	Nom	Présent	Absent	Procuration à
Andonville	TITULAIRE	Jean Marc	LIROT	X		
Andonville	SUPPLEANT	Sophie	MILLEY		X	
Attray	TITULAIRE	Dominique	GAUCHER		X	
Attray	SUPPLEANT	Michel	GRANDEMAIN	x		
Bazoches-les-Gallerandes	TITULAIRE	Alain	CHACHIGNON	X		
Bazoches-les-Gallerandes	TITULAIRE	Danielle	CHATELAIN	X		
Bazoches-les-Gallerandes	TITULAIRE	Olivier	LEBRET	x		
Bazoches-les-Gallerandes	TITULAIRE	Annick	DECOUX		X	A. CHACHIGNON
Bazoches-les-Gallerandes	TITULAIRE	Serge	THIBAUT		X	
Bazoches-les-Gallerandes	TITULAIRE	Emmanuelle	GAZANGEL		X	
Boisseaux	TITULAIRE	Patrick	CHOFFY	X		
Boisseaux	TITULAIRE	Valérie	LEBLOND	X		
Charmont-en-Beauce	TITULAIRE	Delphine	PRUNET		X	
Charmont-en-Beauce	SUPPLEANT	Stéphane	MALON	X		
Chatillon-le-roi	TITULAIRE	Céline	DUPRE	X		
Chatillon-le-roi	SUPPLEANT	Jean	BESNARD	X		
Chaussy	TITULAIRE	Pierre	ROUSSEAU	X		
Chaussy	SUPPLEANT	Eugénie	BACHELARD		X	
Crottes-en-Pithiverais	TITULAIRE	Daniel	POINCLOUX	X		
Crottes-en-Pithiverais	SUPPLEANT	Jean-Claude	CHANTEAU	X		
Erceville	TITULAIRE	Bertrand	POISSON	X		
Erceville	SUPPLEANT	Nicole	RIDEL	X		
Greenville-en-Beauce	TITULAIRE	Jean Louis	BRISSON	X		

Greneville-en-Beauce	TITULAIRE	Carole	SANTERRE	X		
Jouy-en-Pithiverais	TITULAIRE	Martial	BOURGEOIS	X		
Jouy-en-Pithiverais	SUPPLEANT	Daniel	MONCEAU	X		
Léouville	TITULAIRE	Christine	PETIT		X	
Léouville	SUPPLEANT	Joël	BALLOT		X	
Oison	TITULAIRE	Sophie	REGNIEZ		X	P.CHOFFY
Oison	SUPPLEANT	Angéline	CAILLETTE		X	
Outarville	TITULAIRE	Michel	CHAMBRIN	X		
Outarville	TITULAIRE	Roselyne	LACOMBE	X		
Outarville	TITULAIRE	André	VILLARD	X		
Outarville	TITULAIRE	Chantal	IMBAULT	X		
Outarville	TITULAIRE	Béatrice	LALUCQUE	X		
Tivernon	TITULAIRE	Delphine	BRUCHET	X		
Tivernon	SUPPLEANT	Eric	FLEUREAU		X	

Le compte rendu de la dernière séance (09 Avril 2024) est approuvé à l'unanimité.

Le conseil communautaire désigne M. Pierre ROUSSEAU comme secrétaire de séance.

### Ordre du Jour

#### 1. Transfert des excédents du Budget annexe Eau de Châtillon le Roi à la CCPNL

Suite à la prise des compétences Eau & Assainissement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et au reversement des excédents des budgets annexes eau et assainissement dissous issus des communes, il convient à la CCPNL d'approuver le reversement de ces excédents.

Considérant que la commune de Châtillon le Roi a validé son compte administratif 2023 sur son budget annexe de l'eau et approuvé le reversement des excédents à la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret, le conseil communautaire approuve à son tour ce reversement de résultat qui se décompose comme suit :

- Excédent de fonctionnement : 9 155.35 €
- Excédent d'investissement : 28 522.97 €
- Total excédentaire reversé : **37 678.32 €**

Conseillers Présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
21	23	22	0	1 C. DUPRÉ	0

## 2. Dissolution du SPEP de Trémeville et du SIAEP Erceville-Andonville-Boisseaux

### a- SPEP de Tremeville

La prise des compétences Eau et Assainissement par la CCPNL au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et le souhait de ne pas déléguer la compétence EAU au SPEP entraîne de fait la dissolution de ce dernier. Il convient dès lors au conseil communautaire d'approuver sa dissolution et de délibérer sur les conditions de liquidation.

Vu la délibération n°C2023-75 du 28 novembre 2023 de la CCPNL décidant de ne pas déléguer l'exercice de la compétence « eau » aux syndicats supra-communautaires à compter du 1er janvier 2024 ;

Vu la délibération n°2023-97 du 19 octobre 2023 de la CCDP décidant de la non-délégation de la compétence EAU au SPEP de Trémeville pour l'alimentation en eau potable,

Vu la délibération n°C2023-91 du 12 décembre 2023 de la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret désignant ses délégués au sein des syndicats supra-communautaires à compter du 1er janvier 2024 ;

Considérant qu'avec la prise de la compétence « Eau » la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret est en représentation-substitution de ses communes membres dans les syndicats supra communautaires depuis le 1er janvier 2024 ;

Considérant, dès lors, que depuis le 1er janvier 2024 le SPEP de Trémeville n'a plus que deux membres : la Communauté de Communes du Pithiverais et la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret ;

Considérant que la CCPNL et la CCDP ont choisi de ne pas déléguer la compétence au SPEP de Trémeville au 1er janvier 2024, impliquant ainsi sa dissolution de plein droit par la présente délibération ;

Considérant que dans cette optique et après concertation entre les membres du syndicat, en lien avec ses services, une proposition de transfert de la totalité de l'actif et du passif à la communauté de communes du Pithiverais est définie ;

Considérant que la communauté de communes du Pithiverais s'engage à prendre en charge les canalisations d'alimentation en eau potable jusqu'après le compteur situé au pied du château d'eau d'Erceville d'une part, et celui situé au pied du château d'eau de Charmont-en-Beauce d'autre part ;

Vu la délibération n°2024-04 en date du 02 Avril 2024 du SPEP de Trémeville actant sa dissolution et les conditions de liquidation,

Le conseil communautaire, décide, à l'unanimité :

- D'approuver les conditions de liquidation du syndicat, soit le transfert de la totalité de l'actif et du passif à la Communauté de Communes du Pithiverais
- De solliciter auprès de Madame la Préfète du Loiret, l'arrêté de dissolution du SPEP de Trémeville.

Conseillers Présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
21	23	23	0	0	0

### b- SIAEP Erceville – Andonville – Boisseaux

La dissolution du SIAEP Erceville- Andonville - Boisseaux intervient de plein droit à la date du transfert de la compétence « eau » à la CCPNL soit au 1er janvier 2024 ;

Conformément aux dispositions des articles L5214-21 3<sup>ème</sup> alinéa et L5211-41 du CGCT, l'ensemble des biens, actif, passif, retracés dans l'inventaire, ainsi que les droits et obligations du SIAEP sont transférés à la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret qui est substituée de plein droit au syndicat dans toutes les délibérations et dans tous les actes de ce dernier ;

Après constatation des délégués syndicaux du SIAEP Erceville – Andonville - Boisseaux relative aux conditions de liquidation, le conseil communautaire à la majorité de 22 Voix Pour, 0 Voix Contre et 1 Abstention, décide :

- D'approuver les conditions de liquidation du syndicat du SIAEP Erceville-Andonville- Boisseaux, à savoir transfert de l'intégralité de l'actif et du passif à la CCPNL
- De solliciter auprès de Mme la Préfète du Loiret, l'arrêté de dissolution du SIAEP EAB

Conseillers Présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
21	23	22	0	1 JM LIROT	0

### 3. Avenant au marché des denrées alimentaires

Dans le cadre du marché de fourniture de denrées alimentaires renouvelé en début d'année, et conformément au CCAP, les prix sont révisés semestriellement et basés sur des indices de référence INSEE. En cas de disparition d'un indice, il est remplacé par un nouvel indice proposé par l'INSEE. Conformément au CCAP, cette substitution donne lieu à un nouvel avenant.

Les lots concernés par ce remplacement d'indice sont les suivants :

Lots	Entreprise	Ancien indice INSEE	Nouvel Indice INSEE
Lot 9 - Produits laitiers	Bourgogne Produits Frais	010534508 - Indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français - CP 10.51 - Produits laitiers et fromages - Base 2015	010764073 - Indice de prix de productions de l'industrie française pour le marché français - CP 10.51 - Produits laitiers et fromages - Base 2021 ».
Lot 10 - Légumineuses et céréales fermières spécifiques	Benoît ROUSSIAL	010538682 - Indice mensuel des prix agricoles à la production - Légumes secs - Base 2015	010776661 - Indice mensuel des prix agricoles à la production - légumes secs - Base 2020
Lot 11 - Pâtes et spécialités céréalières - Production à la ferme	La Ferme d'Ecuillon	010538629 - Indice des prix agricoles à la production - Céréales - Base 2015	010776596 - Indice mensuel des prix agricoles à la production - Céréales - Base 2020
Lot 14 - Produits surgelés	Disval	010533949 - Indice de prix à production de l'industrie française pour le marché français - CP 10.39 - Légumes surgelés - Base 2015	010763677 - Indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français - CPF 10.39 - Légumes surgelés - Base 2021

A l'unanimité, le conseil communautaire, décide :

- D'autoriser le Président à signer l'avenant n°1 pour le lot 9, 10, 11 et 14 et relatif à la modification de l'indice Insee de référence.

Conseillers Présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
21	23	23	0	0	0

#### 4. Avenants au marché de travaux du Groupe Scolaire d'Outarville

Dans le cadre du marché de travaux de réhabilitation énergétiques du groupe scolaire d'Outarville, le conseil communautaire approuve, à l'unanimité, les avenants aux travaux pour les lots suivants :

- Lot 4 – Isolation Platerie – AGD = + 5 580 € HT  
⇒ Dépose et repose de faux plafonds existants dans les salles de classes pour passage des gaines de ventilations
- Lot 3 – Etanchéité – Etanche Service = + 1 849.50 € HT  
⇒ Remplacement de la couverture d'étanchéité en blanc pour un meilleur confort énergétique

Conseillers Présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
21	23	23	0	0	0

#### 5. Affaires diverses

- ✓ **Etude Mobilité** : En date du 16 Mai 2023, le conseil communautaire a autorisé le président à signer une convention de groupement de commande avec les 3 Communauté de Communes du Nord portant sur l'élaboration d'une étude mobilité. L'avis d'appel à concurrence a été lancé le 16 février 2024. Avec une date limite de réception fixée au 08 mars 2024. Les membres de la commission d'appels d'offres se sont réunis le 5 avril et ont décidé de retenir l'offre de base et les 3 PMS (Plan de Mobilité Simple au sens du code des transports) du candidat INGEROP basé à Rueil Malmaison.  
Pour rappel, cette étude est subventionnée à hauteur de 80 % du prix HT. Ainsi pour la CCPNL le coût de l'étude + PMS est fixée à 7 129.65 € HT. Dans le cadre de ses délégations, le Président a sollicité une subvention auprès de la Région Centre Val de Loire. L'étude devrait débuter au courant de cet été et durer 1 année.
- ✓ **Transfert pouvoir de publicité** : Suite au refus du transfert de pouvoir de police de la publicité au Président de la CC émis par la commune de Boisseaux et de la commune de Jouy en Pithiverais, la Président informe l'assemblée de son souhait de refuser ce transfert de pouvoir de police pour l'ensemble des communes membres.
- ✓ **Convention de partenariat « Jeu Circino »** : Une convention de partenariat est proposée à la CCPNL avec le créateur du jeu appelé Circino. Ce jeu est commandé par le Département à destination des enfants (6-10 ans) avec une visée intergénérationnelle. Afin de garantir une répartition homogène des communes citées dans le jeu, Créacom Games veut signer ce partenariat avec les communautés de communes. Cela permet aux CC d'avoir au moins 2 communes représentées sur les 36 du jeu. Comme il y a une réédition prévue tous les 1 à 2 ans, il peut y avoir des rotations des communes. La contribution de la Communauté de Communes, en contrepartie, est de faire le relais de l'existence de ce jeu auprès des accueils de loisirs, des écoles. Des interventions auprès des accueils de loisirs ou sur des événements ciblés « famille » peuvent également être organisées à titre gracieux. Les membres du conseil émettent un avis favorable à cette proposition de convention.

Fin de séance à 19h00

**Le secrétaire de séance**  
Pierre ROUSSEAU

**Le Président**  
Martial BOURGEOIS

